

Fondation Camerounaise de la Terre Vivante (FCTV)

Rapport Annuel Narratif des Activités

Janvier-Décembre 2011

Février 2012

Introduction :

Au cours de l'Année 2011, la Fondation a axé ses activités autour de quatre projets effectifs que sont :

1. Le projet **Amélioration de l'application effective des réglementations forestières, la gouvernance et échanges commerciaux dans le bassin du congo au Cameroun (IFLEGT)** financé par le programme ACP/ FLEGT de la FAO
2. Le projet **Improved conditions in Urban slums : public private partnerships in Cameroon Nigeria and Uganda « Waste to Wealth »** financé par l'Union Européenne et Comic Relief
3. Le projet **Cogestion Communautés-Ecogardes dans la lutte anti-braconnage en périphérie ouest de la Réserve de Biosphère du Dja** en abrégé CoBraDja. il est financé par CARPE/UICN
4. Le projet **Forest Voices – Promoting the rights of indigenous forest communities in the TRIDOM** financé par l'Union Européenne.

Pendant la mise en œuvre de ces projets, plusieurs autres propositions de projet ont été développées et soumis aux bailleurs de fonds.

I. IEFLEGT

IEFLEGT est le projet d'amélioration de l'application effective des réglementations forestières, la gouvernance et échanges commerciaux dans le bassin du Congo au Cameroun. Sa mise en œuvre a commencée au mois d'août 2010 et il s'est achevé à la fin du mois de juillet 2011. Le rapport final a déjà été transmis à la FAO qui l'a d'ailleurs validé.

Contexte et Résumé des résultats du projet

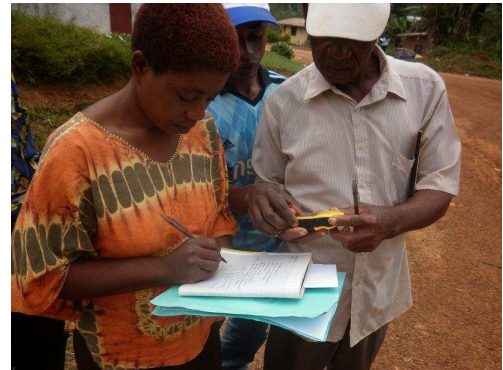
D'après le rapport sur l'état des forêts en 2008 (*Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale, 2008*) près de 0,14 % et 0,01 % de couvert végétal du Cameroun (zone de forêt dense du Cameroun) est perdu par an suite respectivement à la déforestation et à la dégradation (Duveiller *et al*, 2008; *cit.* Cerruti *et al*, 2009)¹. En 2007, la FAO prenant en compte tout le territoire national, estimait ce même taux de déforestation à 1 %. Les dernières données du CIFOR suggèrent que le volume de bois récolté pour alimenter les marchés intérieurs doit être à présent à 2,1 millions m³ EBR (équivalent bois rond), soit à peu près le même volume que le bois récolté légalement par les principales concessions et destiné à l'exportation (Pye-Smith, 2011). Cette étude ajoute qu'environ la moitié du bois commercialisé chaque année n'était pas enregistrée dans les systèmes officiels de collecte des données, puisque le bois est récolté sans permis. C'est pour répondre à cette préoccupation que le plan d'action FLEGT est né afin de booster l'application effective des lois et réglementations forestières dans les pays exportateurs de bois. Ce plan d'action, dont font partie intégrante les Accords de Partenariat Volontaire (APV), est un outil qui a pour objectif de s'entendre au travers d'un accord commercial sur les moyens à mettre en œuvre pour pouvoir prouver la légalité du bois exporté sur le marché de l'UE et en corollaire, d'améliorer la gouvernance forestière dans les pays signataires.

En 2010, le Cameroun a conclu un Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union Européenne dans le cadre de l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). L'objectif de ce partenariat est d'améliorer la gouvernance dans le secteur forestier et d'assurer que l'exportation du bois et ses produits dérivés du Cameroun jusqu'en Europe se fasse en conformité avec les lois et réglementations forestières du Cameroun. Dans le cadre de l'APV, le Cameroun est en train de développer un Système de Vérification de Légalité (SVL) qui permettra de faire la distinction entre les produits forestiers légaux et ceux qui sont illégaux ou d'origine inconnue. La conformité légale du bois sera démontrée par le biais d'une autorisation FLEGT et les autorités de contrôle aux frontières de l'Union Européenne ne permettront l'importation que si les expéditions sont couvertes par une telle autorisation. A la phase actuelle des opérations, le plus grand défi est de rendre opérationnel le régime d'autorisation FLEGT à l'échéance 2013. Le système d'autorisations FLEGT vise à délivrer ses premières autorisations FLEGT en fin 2012 ou début 2013. Ceci est d'autant plus pressant que l'on sait que l'application du Règlement contre le bois illégal dans l'espace UE commence le 3 mars 2013. L'engagement de tous les secteurs, y compris la société civile, est donc important pour encourager la transparence et garantir la crédibilité du processus FLEGT au Cameroun. Pour accompagner et faciliter le démarrage des APV-FLEGT, des initiatives



comme le Programme d'appui ACP-FLEGT de la FAO relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays Africains, Caraïbes et Pacifiques (GCP/INT/064/EC) ont vu le jour et c'est dans ce cadre que se situe le présent projet qui aborde la question sous l'angle de l'implication des communautés locales dans le suivi de l'exploitation forestière au Cameroun.

L'objectif global du projet de FCTV est d'accroître la participation des communautés dans l'application effective de l'APV-FLEGT au Cameroun, particulièrement dans la Réserve de Biosphère du Dja (RBD), et ceci par l'implication de la communauté dans le suivi de l'exploitation forestière à partir de la première étape du plan d'action FLEGT qui est la vérification de la production du bois dans les concessions forestières. A la suite du recrutement du personnel, leur formation sur le plan d'action FLEGT, et la sélection des communautés cibles ainsi que l'étude de l'état des lieux ; l'activité principale contribuant à l'atteinte de cet objectif a été la sensibilisation des communautés cibles au le plan d'action FLEGT, ses implications dans leur vie au quotidien et l'opportunité qui est donnée aux communautés de jouer un rôle actif dans le suivi de l'exploitation forestière.



Les activités préparatoires nécessaires ont été réalisées afin de s'assurer que sur le terrain, le suivi par les communautés peut démarrer sans difficultés. Ces activités sont entre autres l'identification des préoccupations prioritaires et le développement du consensus au sein des communautés sur ces questions prioritaires, en particulier l'activité d'exploitation qui a régulièrement le plus grand impact sur la vie des populations.

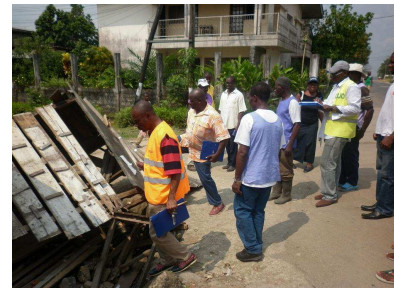
Les préoccupations peuvent se resumer en ces termes : Les populations notent des abus de toute nature dans le secteur ; Les autorités privilégient leurs intérêts personnels auprès des sociétés d'exploitation forestières et étouffent les revendications et doléances des populations : nous sommes dépassés et ne savons plus quoi faire ! Les représentants de l'Etat cachent la loi aux populations pour ne pas leur ouvrir les yeux et sacrifier leurs intérêts propres; Les populations déclarent s'être résignées du fait qu'aucune organisation communautaire ne peut faire le poids avec l'Etat de peur d'être en difficulté; elles pensent aussi que les Forêts Communautaires sont un Gâteau empoisonné de la part de l'Etat et que les forêts communales étaient l'affaire des Maires. les exploitants forestiers donnent des compensation qui ne s'inscrivent pas dans la durée (nourriture et boissons) et surtout la Faible organisation de populations face aux exploitants forestiers car les Comités Paysans-Forêts (CPF) sont jusqu'ici non fonctionnels. L'une des réponses à cette dernière préoccupation est la mise en place des comités communautaires de suivi (on y retrouve les représentants de la communauté) avec un écogarde (agent de l'administration Forestière) au sein de chaque comité ; et la formation de 160 membres de la communauté sur le plan d'action FLEGT et sa signification pour les communautés, le système national de suivi et les critères de légalité que ce système devra évaluer. Ces formations permettent de répondre à la préoccupation qui porte sur leur ignorance du contenu de la loi et des textes et même le fait qu'elles pensent que les agents de l'Etat (Ecogardes) gardent secret ces textes.

Après cette phase, les comités ont été formés sur le monitoring et l'utilisation du GPS et d'un téléphone portable comme outils de suivi afin de leur permettre de pouvoir continuer l'activité de monitoring qui consiste à effectuer des descentes sur le terrain afin de noter tout acte d'exploitation illégale observable dans la forêt. Le CD musical « Nos voix comptent » a été produit et est en cours de distribution avec pour objectif de sensibiliser les acteurs du secteur forestier et surtout les décideurs sur le fait qu'il faille prendre en compte les préoccupations des riverains lors de l'élaboration des textes et de leur mise en application; le manuel d'Education Civique et Morale : cas de la loi forestière du Cameroun et APV FLEGT (c'est en fait un manuel d'éducation à la citoyenneté) a été produit et testé dans les écoles de Bengbis et Djoum et sont utilisés dans les écoles de ces localités depuis le mois de septembre 2011 ; deux ateliers de plaidoyer ont eu lieu à Yaoundé : le premier portait sur l'implication des communautés dans le processus FLEGT au Cameroun et le deuxième portait sur la disponibilité des cahiers des charges des exploitants de bois au sein des communautés comme outil de suivi du respect des réalisations des œuvres sociales par l'exploitant. Toutes les activités du projet peuvent être consultées dans le site web <http://flegtcameroon.ning.com>



II. Waste to Wealth

Ce projet intitulé originellement « Improved Conditions in Urban Slums : public private partnerships in Cameroon, Nigeria and Uganda » est mis en œuvre dans la ville de Douala par la Fondation. Living Earth Foundation, UK est l'organisation ayant signé le contrat avec l'Union Européenne (2010) et avec Comic Relief (février 2011). Ce projet a eu du retard au démarrage. Prévu pour le 1^{er} janvier 2010, nous l'avons démarré au cours du mois de Septembre 2011. Actuellement nous avons achevé la phase de l'étude qui consistait à faire un état de lieu de la situation sur le terrain et les axes pour la bonne mise en œuvre du projets sont développés.



Ce projet sera mis en œuvre pendant quatre années. Tout le staff technique du projet est en place depuis juin 2011. Au courant de l'année, le projet a eu trois visites de suivi et d'évaluation de l'Union Européenne. Ceci a permis à l'équipe projet de mieux orienter les activités sur le terrain. Une équipe de LEF Londres a séjourné à Douala au courant du mois de Novembre afin de participer à la planification de l'année 2 de projet.



Il est mis sur pied un comité de pilotage du projet constitué de 12 membres (08 hommes et 04 femmes). Il est formé des représentants des organisations locales, de la Communauté Urbaine de Douala (CUD) et des trois communes d'Arrondissement (Douala 2, Douala 3, Douala 4), le représentant de la Délégation Départementale du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature. Ce comité a tenu sa première réunion au mois d'Août 2011 et la deuxième en Septembre 2011.

Un plan de communication a été établi en partenariat avec Radio environnement. Les dépliants et un film documentaire ont été élaborés.

Aux mois de Février et Avril 2011, deux séances de formation des femmes en tissage de film plastique ont eu lieu et au mois de mai 2011, le projet a organisé une exposition des produits artisanaux fait à base de films plastiques par quelques une de ses femmes. Actuellement FCTV assiste ces femmes dans le développement de leur plan marketing et le renforcement de leur expertise technique.

- En Août, FCTV a participé à la « journée du développement durable » organisée par la CUD.

- En Décembre 2011, deux jours de formation des entreprises sociales dans la collecte des déchets plastiques. FCTV actuellement travaille pour les mettre en contact avec le marché.

- L'Evaluation des besoins en renforcement des capacités pour les Petites et Moyennes entreprises a été réalisée en Décembre 2011 et le rapport est actuellement en édition chez le consultant;

- En Février 2011, une journée d'échange a été organisée et réunissait autour de la table, le secteur privé, travaillant sur les questions de déchets et recyclage ; les autorités locales, les comités locaux de développement des quartiers cibles et micro entreprises du secteur. Cette rencontre a montré des opportunités de partenariat entre les compagnies comme Hysacam et Socaver avec les organisations locales qui pourraient travailler en aval de la chaîne dans le maillon de pré-collecte. De meme c'était aussi l'opportunité de lier les collecteurs à la CUD à travers son projet ISDERA.

- L'étude sur les partenariats publiques privés a été réalisée et les rapports disponibles en deux langue (français et Anglais). Ce document sert d'outil de base pour la compréhension et la promotion des partenariat PPP à très petites échelles; la dissémination de cette étude est actuellement en cours.

- L'Etude sur le droit à un environnement sain a été réalisée et a servi de document de base pour la sensibilisation ;

- L'Etude sur la filière des déchets plastique a été réalisée

- Une campagne de sensibilisation sur les droits environnementaux a été lancée en novembre 2011.



III. **Projet Cogestion Communautés-Ecogardes dans la lutte anti-braconnage en périphérie ouest de la Réserve de Biosphère du Dja en abrégé CoBraDja**

La mise en œuvre de ce projet a démarré au courant de Janvier 2011 et a pris fin à la fin du mois de Septembre 2011. Le rapport d'activité de ce projet a déjà été soumis au bailleur de fonds (CARPE/UICN). Ce projet visait trois objectifs qui sont :

Objectif 1 : Organiser les communautés en groupe de gestion autour du Dja

Objectif 2 : Créer les plates formes de cogestion entre Communautés et Ecogardes

Objectif 3 : Mettre en œuvre et suivre les opérations de cogestion

Le projet est localisé autour de la Réserve de Biosphère du Dja, dans les Arrondissements de Meyomessala (Koldja, Mekin) et Bengbis (Mekas et Evindissi) dans le Département du Dja et Lobo, Région du Sud Cameroun. Les activités ont été menées et quelques résultats et effets du projet sont notés dans les paragraphes suivants.

Résultat 1 : Quatre communautés organisées qui démontrent une amélioration de leurs capacités à gérer la ressource faunique.

Deux (02) communautés ont été structurées (Comité de vigilance anti braconnage de Nlobesse, Comité de vigilance anti braconnage d'Evindissi) et deux (02) autres ont été redynamisées (Comité de vigilance anti braconnage de Mekas, Cellule de cogestion du Comité de vigilance et de sécurité de l'environnement de Mekin) à la suite de plus de 12 réunions formelles d'information, de sensibilisation et de concertation.



Résultat 2 : Quatre plates formes qui permettent une collaboration franche et efficace entre communauté et écogardes

- A chacun des comités précédents est adjoint un Ecogarde pour former la plate forme qui varie entre 07 et 13 personnes en fonction des sensibilités des villages;
- Les PV de constitution et documents constitutifs des plateformes sont en cours de légalisation (voir copie PV en annexe) ;
- Les contacts entre les communautés et les écogardes se sont multipliés (3 rencontres par communautés lors de la mise sur pied et plusieurs contacts téléphoniques et physiques lors de la collaboration proprement dite).
- Des personnes appellent directement de leur téléphone personnel (voir rapport chef antenne ouest RBD).



Resultat 3 : Réduction de l'activité de braconnage au sein de la communauté tout en barrant la voie aux commanditaires.

- Une formation a été faite et axée sur la définition des rôles de chacune des parties (comité de vigilance et Ecogardes) et le mécanisme de fonctionnement, le mode opératoire des équipements de communication (voir Rapport formation).
- Les membres des comités formés ont organisé les séances de sensibilisation dans les villages et ont travaillé en collaboration avec les écogardes grâce à un système d'alerte téléphonique. (voir rapport CA et registres des comités)
- 03 cartes participatives ont été dressées pour les communautés de Evindissi, Nlobesse, et Mekas. Elles montrent les points d'entrée et sortie probables des braconniers. Ces documents



sont utilisés par le service de la conservation comme outil de communication avec ces comités.

- Lors de la surveillance proprement dite, plus de 5 interventions ont été réalisées par les services de la conservation (antenne ouest) comme résultat de ce système (voir rapport Chef d'antenne en annexe).

22 sept, SMS du chef Mekas, mais fausse alerte ;

23 sept appel du chef de Mekas résultat faible au vu de la position stratégique de Mekas.

- Evindissi à contacter le chef de poste pour conflit avec un troupeau d'éléphants et la conduite à tenir leur a été donnée.

- Nous avons expérimenté l'idée d'une récompense pour toute information reçue sous le contrôle du chef d'antenne

- Les cartes de localisation des circuits de chasse ont été dressées

- Les leçons montrent quelques difficultés :

- Sur le plan géographique : Evindissi rapportant au chef poste Bengbis alors que les autres rapportent au chef d'antenne à Meyomessala (question soulevée par le CA à la réunion d'évaluation et des leçons apprises),
- 6h-7h30 et 18h-19h ont été retenues comme heures d'ouverture des téléphones pour coordonner la communication entre les communautés et tous les acteurs.
- Parfois les responsables des comités sont impliqués dans le braconnage et cela bloque le processus
- La présence d'une antenne de téléphone sur un toit est dissuasif pour les braconniers ou bayam sallam
- On ne peut pas facilement avoir de bons résultats si les besoins fondamentaux de la population restent sans solutions
- Les autorisations de légalisation sont encore attendues bien que déjà transmises à Sangmelima par les sous-préfectures de Bengbis et Meyomessala.
- Les revenus sont encore faibles et au niveau individuel mais une recommandation a été faite de pouvoir laisser une contribution pour achat de crédit de communication.



Le projet est innovant en ce sens que les populations ne sont plus des simples observateurs des actions de conservation, mais des parties prenantes. Cette forme est accueillie avec enthousiasme par les communautés. Mais ces communautés émettent encore des réserves quand aux chances de réussite vu l'échec des projets antérieurs qui avaient des grands moyens. Elles sont encore septiques quand à la collaboration franche des écogardes qui aux yeux de la population n'inspirent pas confiance. C'est l'une des raisons pour laquelle la formation qui était prévue être faite par les agents du service de la conservation a été retardée afin de trouver un formateur externe pour éviter que les communautés ne prennent pas au sérieux ces séances de travail. La question liée à la motivation des communautés qui participent à la dénonciation ou encore collaborent avec les écogardes reste encore un sujet de réflexion en cours.

IV. Le projet *Forest Voices – Promoting the rights of indigenous forest communities in the TRIDOM* (HR Forest Voices)

Nous avons commencé la mise en œuvre de ce projet au courant du mois de Janvier 2011 et le projet est actuellement à mi-parcours. Le rapport à mi-parcours est en cours de rédaction. Le projet est mis en œuvre dans les Arrondissements de Lomie, Mindourou, Messok, Djoum, Ngoyla (Régions du Sud et Est Cameroun). Il a pour objectif global, promouvoir le respect des droits des groupes marginalisés. De façon spécifique, renforcer les capacités des organisations de la société civile à sensibiliser et éveiller les consciences et mener des actions de plaidoyer pour les droits des communautés locales en général et les Populations Autochtones Vulnérables (PAV) en particulier. Ce projet cible en particulier les communautés Baka.

Au niveau actuel de mise en œuvre du projet, nous avons déjà réalisé plusieurs activités parmi lesquelles : Les Focus Groups Discussions (FGD) qui ont permis de mettre en évidence les préoccupations des populations Baka et ressortir les messages clés qui ont été transformés en musique Video déjà produit et actuellement en cours d'impression sous forme de VCD.



Deux tables rondes ont été organisés à Lomié au cours desquelles les résultats de l'étude sur les mécanismes de participation ont été discutés avec les parties prenantes. Un atelier d'information regroupant plus 40 participants a été organisé à Lomié au début du mois de Décembre 2011. Il a connu une forte participation du Ministère des Affaires Sociales (Ministère de tutelle de ce projet), représenté par le Directeur de la Solidarité Nationale. Lors de cet atelier d'information, les extraits de musique ont été projetés afin de recueillir les avis des parties prenantes sur l'outil ainsi développé par la Fondation et son partenaire Living Earth Foundation de Londres. Nous avons aussi discuté les résultats de l'étude sur la compréhension par les autorités locales des lois et politiques relatives aux droits des populations autochtones vulnérables. Nous avons aussi discuté de l'approche à utiliser pour la dissémination des informations relatives aux droits des PAV dans les différentes localités. Un mini appel à proposition est actuellement lancé pour sélectionner les organisations locales qui assureront ce rôle. Deux autres ateliers d'information sont programmés pour le 31 Janvier 2012 à Djoum et le 02 Février 2012 à Ngoyla. Les invitations et informations sont déjà adressés aux participants et intervenants. Les lettres d'informations ont été adressées aux Directeurs des Ecole des Eaux et Forêts de Mbalmayo et Ecole de Faunes de Garoua pour la demande de tenu des atelier d'information à l'attention des élèves garde-forestiers et de



chasse dans ces deux écoles (prévus pour Février et Mars 2012). Il est prévu pour ce mois de Février un atelier pour le développement des stratégies de plaidoyer avec les OSC et leaders des communautés qui auront été retenus à la suite du mini appel à proposition. Ceci permettra de mettre en action les différentes recommandations issues de l'atelier d'information du 10 Décembre 2011.

V. Projets développés :

Plusieurs propositions ont été développées durant cette année. Parmi ces propositions, nous avons à la fin de l'année obtenu le financement de l'Union Européenne pour la mise en œuvre du projet DCI-ENV/2011/22 « Participatory FLEGT in Cameroon ». Le contrat a été signé le 22 Décembre 2011. Il sera mis en œuvre dans les localités de Lomié, Djoum, Messamena en périphérie de la Réserve de Biosphère du Dja (RBD).

Plusieurs autres propositions sont en attente auprès des bailleurs de fonds tout comme la présente proposition soumise actuellement à votre appréciation. Tous ces projets permettront d'avoir des actions en synergie dans ces localités.

La coordination Nationale de FCTV